



Du 24 mars au 24 juillet 2010

DOSSIER DE PRESSE

Contact presse :



mot compte double

Céline TONDI ou Olivia RUANT

Tel. 03 20 74 95 23

Ou 06 16 74 40 75

ctondi@motcomptedouble.fr

olivia.ruant@motcomptedouble.fr

www.motcomptedouble.fr

**Contact Commission particulière
du débat public Penly 3**

Quai Gynemer 76200 DIEPPE

Tel. 02 77 23 00 03

contact@debatpublic-penly3.org

cndp
Commission particulière
de débat public
pour le projet
Penly3

Sommaire

P.3

Pourquoi un débat public sur le projet Penly 3 ?

Le mot du Président de la Commission particulière du débat public Penly 3

P.4

Communiqué de synthèse

P.5 & 6

1. Du 24 mars au 24 juillet 2010, le dispositif complet du débat public Penly 3

- 3 possibilités pour prendre part au débat
- Les documents et outils à la disposition du public

P.7 & 8

2. Le calendrier du débat public Penly 3

P.9 & 10

3. La CPDP Penly 3, animatrice et arbitre du débat

P.11

4. Le débat public, un outil démocratique

Annexes :

P.12

Décision de la CNDP (1^{er} Juillet 2009) sur l'organisation du débat public Penly 3

P.13 & 14

La Commission nationale du débat public : composition 2007-2012

Pourquoi un débat public sur le projet Penly 3 ?

Didier HOUI, président de la Commission particulière du débat public (CPDP),

« Le débat public Penly 3 est une occasion rare »

Depuis que les êtres humains ont découvert le feu, la possession de l'énergie est vitale. Omniprésente dans notre vie quotidienne, indispensable pour comprendre les relations entre les Etats, l'énergie occupe une position forcément stratégique dans notre société. Décider, agir dans ce domaine nécessite de prendre en compte une grande diversité d'enjeux concernant les comportements individuels jusqu'aux accords internationaux. Peu de débats publics ont porté jusqu'alors sur des installations électronucléaires.

« Le débat public Penly 3 promet d'être passionnant »

La centrale nucléaire de Penly compte aujourd'hui deux réacteurs. Le projet Penly 3 porte sur la construction d'un 3^{ème} réacteur à eau pressurisée dit « EPR ». Cette nouvelle génération de réacteurs fait partie de la stratégie nucléaire nationale et est pressentie pour remplacer progressivement les réacteurs de génération II actuellement en place. Le réacteur EPR de Penly serait le 2^{ème} du genre en France après celui de Flamanville (Manche). Nous avons décidé d'aborder au cours de ce débat des **sujets globaux portant sur l'utilité même du projet** comme : l'EPR dans la filière électronucléaire, les alternatives énergétiques à Penly 3, la sûreté et la sécurité, les déchets et le démantèlement et enfin la gouvernance de l'installation. **Certains thèmes liés aux impacts de l'installation**, si elle était construite, seront également soumis à la discussion comme : l'accueil des nouveaux arrivants, les équipements collectifs nécessaires, le chantier, l'emploi et la formation, l'environnement. Les enseignements à tirer de la construction en cours de l'EPR de Flamanville 3 seront également traités.

« Le débat sur Penly 3 est utile. »

Bien que l'annonce du projet au plus haut niveau de l'Etat pourrait laisser penser que la décision de la construction de l'EPR soit déjà prise, nous sommes convaincus de l'utilité de ce débat. Il permettra de recenser publiquement toutes les questions existantes et d'identifier tous les points de vue, avant que toute décision définitive ne soit prise en 2012. Pour ou contre, scientifiques ou non, toutes les opinions relatives au projet en particulier et à sa place dans la filière de l'énergie en général sont bonnes à dire et à entendre. **Tout le monde peut participer à ce débat, tout le monde a le droit de s'exprimer : c'est un rendez-vous citoyen, ni élitiste ni protocolaire. Les 12 réunions réparties sur 4 mois sont programmées à des horaires pratiques pour le plus grand nombre**, et je veillerai à ce qu'on y cultive la pluralité, dans le respect de chacun.

« La Commission met tout en oeuvre pour garantir une information complète et accessible. »

Pour préparer ce débat public, nous avons voulu nous entourer d'un maximum d'avis et rencontrer de nombreux acteurs publics, associatifs, socioprofessionnels, syndicaux, pour identifier leurs attentes. L'ensemble de ces contacts nous a permis de constater la grande diversité des questions et des avis pertinents et argumentés existant déjà sur ce projet. Cette phase préalable a également permis de présenter les modalités de fonctionnement du débat et de sensibiliser les parties prenantes à la rédaction des cahiers d'acteurs. **Le dossier du débat et le journal du débat** seront livrés au public dès le démarrage du débat.

« Enfin, ce débat public se déroule aussi grâce au relais des médias. »

La presse joue un rôle crucial afin d'informer la population sur le calendrier du débat public, les horaires et lieux des réunions mais aussi pour présenter les enjeux qui en découlent, l'éventuelle évolution des points de vue lors de ce processus cumulatif d'expression. **Les médias doivent avoir accès à toute l'information nécessaire** pour suivre les différentes facettes du projet Penly 3, et se faire l'écho des éléments clefs d'un débat dont les répercussions pourraient se faire sentir sur des pans importants de la politique régionale, nationale voire internationale. C'est dire l'importance que j'attache à une bonne coopération de la CPDP avec les journalistes qui trouveront auprès de nous toute l'écoute et la disponibilité qu'ils solliciteront.

Communiqué de Synthèse
Rouen, le 24 mars 2010

**Projet « Penly 3 », le débat public démarre le 24 mars :
Les habitants ont 4 mois pour exprimer leurs questions et points de vue
au cours de 12 réunions publiques.**

Le 3 mars 2010, la Commission nationale du débat public validait officiellement le dossier du débat et les modalités de déroulement du débat public relatif au projet de création d'un réacteur nucléaire de type EPR sur la centrale de Penly (Seine Maritime). D'une durée de 4 mois, le calendrier des débats est fixé du 24 mars au 24 juillet 2010 et verra la tenue de 12 réunions publiques. La première réunion aura lieu le 29 mars à 18h30, salle Paul Eluard à Dieppe. Plusieurs supports permettront au public de s'informer en amont du débat : le dossier du débat, préparé par le maître d'ouvrage, dans lequel EDF présente son projet de manière détaillée, le Journal du débat réalisé par la CPDP exposant son fonctionnement et les cahiers d'acteurs exposant des opinions de personnes morales sur ce projet.

Quatre mois de préparation et de rencontres : gage de la qualité du débat

Indépendante et neutre, la Commission particulière du débat public a terminé la première phase de sa mission : la préparation du débat public. Amorcée dès décembre 2009, cette première étape fut consacrée à la rencontre des acteurs concernés par le projet Penly 3. Représentants des services de l'Etat, élus des collectivités locales, représentants des organismes consulaires, responsables d'associations, de syndicats, industriels, responsables socio-économiques... une cinquantaine d'acteurs ont eu l'occasion de présenter leurs points de vue aux membres de la CPDP. « *Nous avons privilégié cette phase de préparation pour que le débat public sur le projet Penly 3 réponde à toutes les attentes, qu'elles soient de portée globale ou locale. Nous avons également encouragé la réalisation de nombreux cahiers d'acteurs.* » annonce Didier HOUI, le président de la CPDP Penly 3.

Une Commission particulière au service du débat

La Commission particulière du débat public (CPDP) est créée pour animer le débat public Penly 3. Présidée par Didier HOUI, elle est composée de 6 membres choisis pour leurs domaines d'expertises complémentaires et leur sensibilité à la concertation. Tous ont pour mission de mettre à disposition du public toute information existante sur le projet de la façon la plus claire et la plus compréhensible possible. L'objectif est bien de favoriser l'expression du plus grand nombre et la variété des points de vue pour que les échanges soient riches et constructifs.

Participer au débat public : un acte personnel et citoyen

Le débat public concerne TOUTE PERSONNE physique ou morale, directement ou indirectement concernée par le projet. C'est l'outil démocratique qui permet à tous, actif ou non, homme ou femme, à titre collectif ou individuel d'exprimer son opinion, d'apporter sa contribution, et donc d'influer sur un projet d'importance comme celui de Penly 3. Chacun, quelles que soient ses fonctions, ses positions, est traité de manière équivalente et équitable.

1. Du 24 mars au 24 juillet 2010 : Le dispositif complet du débat public Penly 3

3 possibilités pour prendre part au débat :

La période retenue par la CNDP pour le débat public Penly 3 s'étend du **24 mars au 24 juillet 2010 inclus**.

Pour prendre part au débat, 3 possibilités :

1 >>> En participant aux 12 réunions organisées par la CPDP, entre le 29 mars et le 12 juillet 2010. Ces réunions sont ouvertes à TOUS.

2 >>> En réalisant un cahier d'acteur : les personnes morales (associations, entreprises, collectifs...) peuvent réaliser un cahier d'acteur – document de 2 à 8 pages - traduisant leur opinion sur le projet global ou sur une des facettes du projet.

3 >>> En formulant – dès le 24 mars 2010 - des questions et opinions sur le site Internet du débat public www.debatpublic-penly3.org

Chacun peut développer librement et sur un pied d'égalité son argumentation, à la condition de décliner son identité (principe de transparence) et de respecter les autres points de vue.

Toutes les réunions seront enregistrées et la retranscription intégrale des échanges mise en ligne sur le site du débat.

Les documents et outils à la disposition du public :

> **Le journal du débat** rend compte du déroulement et de l'actualité du débat.

Le premier numéro sera largement diffusé à partir du 29 mars.

> **Le dossier du maître d'ouvrage, également appelé « Dossier du débat »**

Rédigé par EDF, ce dossier présente l'opportunité, les objectifs et les caractéristiques du projet. Une version synthétique a été également réalisée pour donner un premier aperçu du projet.

> **Les cahiers d'acteurs** présentent les positions argumentées de personnes morales. Ils sont à la fois un moyen d'expression pour ceux qui les écrivent et un outil d'information pour ceux qui les lisent.

> **Le site Internet (www.debatpublic-penly3.org)** regroupe l'ensemble des informations diffusées par la Commission particulière : le calendrier du débat et les modalités de participation, le Dossier du débat, sa version synthétique correspondante, le journal du débat, les cahiers d'acteurs, les contributions, les questions posées et les réponses apportées, les comptes-rendus des réunions publiques. Il permet de poser des questions et de se tenir informé de l'actualité du débat public.

Les réunions publiques seront également retransmises en direct et les vidéos resteront consultables en différé.

> **Les cartes T** permettent à chacun de faire part d'une question qui sera, à sa réception, mise en ligne sur le site internet dédié au débat. Elles sont disponibles en mairies de Seine Maritime. Ce dispositif favorise la participation de ceux qui n'ont pas accès à internet de manière permanente.

Affichage dans les services et commerces de proximité, diffusion de documents d'information, ... les lieux recevant du public seront sollicités pour relayer l'information sur le débat public Penly 3, et sensibiliser largement la population à l'importance d'y participer.

La permanence du débat public Penly 3 : Un lieu d'accueil et d'échange pour tous

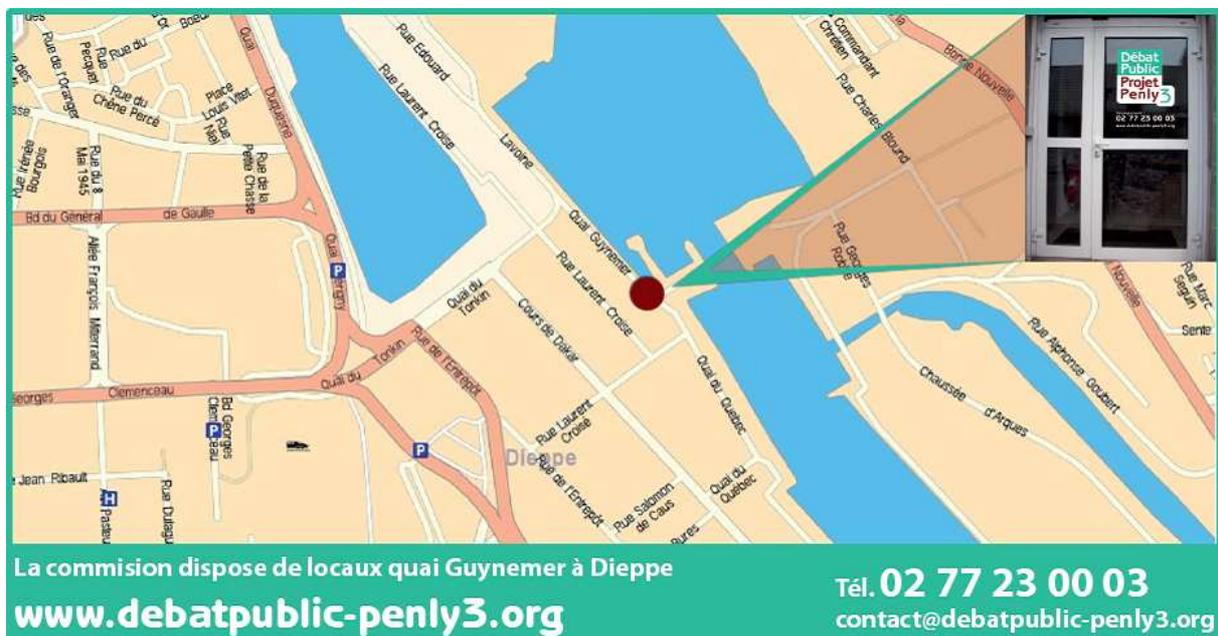
Lieu d'information pour accéder aux documents du débat ou prendre connaissance du calendrier des réunions, le bureau du débat public assure une permanence tous les jours ouvrés de la semaine :

Du lundi au vendredi - de 9h00 à 12h30 / de 14h00 à 17h30

Cette permanence est assurée par **Elodie Bonhomme**,
assistante du secrétaire général du débat public Penly 3.

Quai Guynemer - 76200 DIEPPE / Tel : 02 77 23 00 03

Mail : contact@debatpublic-penly3.org / Web : www.debatpublic-penly3.org



2. Le calendrier du débat public Penly 3

La durée légale du débat public Penly 3 s'étend du 24 mars au 24 juillet 2010 inclus. Ce débat public fait l'objet de **12 réunions programmées du 29 mars au 12 juillet 2010** en Haute-Normandie, Basse Normandie et Picardie, ainsi qu'à Paris. Ces réunions alternant thématiques locales et thématiques plus globales, permettent de s'informer, de s'exprimer en direct et de débattre avec les acteurs du projet.

**Ce calendrier est susceptible de modifications ou d'ajouts.
Sa version actualisée est disponible sur le site internet.**

MARS

Lundi 29.03.10 /// Réunion d'ouverture

> **Présentation du fonctionnement du débat**

> **Présentation générale du projet** : Qu'est-ce qu'un EPR ? Déroulement du chantier et retour d'expériences de Flamanville 3 - impacts économiques et sociaux (emploi, formation, opportunités pour les entreprises régionales) - accueil et besoins en logements, équipements et infrastructures, impacts environnementaux - gestion des risques, de la sûreté et de la sécurité.

LIEU : **DIEPPE** / Salle Paul Eluard // 18H30

AVRIL

Mercredi 07.04.10 /// Réunion thématique

EPR et perspectives d'évolution internationale de la filière électronucléaire

LIEU : **PARIS** - Institut du monde arabe / 20h00

Jedi 22.04.10 /// Réunion locale

Présentation générale du projet et échanges entre les participants sur l'ensemble des facettes du projet

LIEU : **PENLY** / 18h00

Mardi 27.04.10 /// Réunion thématique

La politique énergétique nationale - Quelles alternatives à l'EPR ? Le coût de l'électricité

LIEU : **ROUEN** / Salle André Malraux / 18H30

MAI

Mardi 04.05.10 /// Réunion thématique

EPR, sécurité, sûreté, santé et transparence

LIEU : **ENVERMEU** / 18H00

Mardi 18.05.10 /// Réunion thématique

La gouvernance de l'EPR Penly 3 et retours d'expérience de Flamanville 3

LIEU : **CAEN** / 18H30

26 ou 27.05.10 /// Réunion locale

Présentation générale du projet et politique énergétique régionale

LIEU : **EU** / 18H30

JUIN

Jeudi 10.06.10 /// Réunion thématique

Le cycle de vie de l'EPR : de l'uranium au démantèlement en passant par la gestion des déchets

LIEU : LE HAVRE / 18H30

Mardi 15.06.10 /// Réunion locale

Présentation générale du projet et échanges entre les participants sur l'ensemble des facettes du projet

LIEU : YVETOT / 18H30

Mercredi 16.06.10 /// Réunion locale

Présentation générale du projet et échanges entre les participants sur l'ensemble des facettes du projet

LIEU : ABBEVILLE / 18H30

Mercredi 30.06.10 /// Réunion locale

Présentation générale du projet et échanges entre les participants sur l'ensemble des facettes du projet

LIEU : EVREUX / 18H30

JUILLET

Lundi 12.07.10 /// Réunion de clôture

Première synthèse des points de vue exprimés, conclusions provisoires du débat

LIEU : SAINT MARTIN EN CAMPAGNE /18H00

Le débat public... Et après ?

>> **Au plus tard 2 mois après la clôture du débat** : remise du compte-rendu de la Commission particulière du débat public et du bilan établi par le Président de la Commission nationale du débat public.

>> **Au plus tard 3 mois après la remise du compte-rendu** de la CPDP et du bilan établi par le Président de la CNDP : le maître d'ouvrage s'il poursuit son projet indiquera publiquement les suites qu'il donne aux expressions du débat, et aux suggestions qui en résultent.

3. La CPDP Penly 3, animatrice et arbitre du débat

La CNDP a confié l'animation et l'organisation du débat sur le projet Penly 3 à une Commission particulière du débat public (CPDP). Composée de 6 membres, elle a pour rôle d'animer le débat et de veiller à son bon déroulement. Elle doit notamment s'assurer de la diffusion d'une information complète, objective et transparente à destination du public et faciliter l'expression des diverses opinions. En fin de débat, elle rédige un compte-rendu qui synthétise l'ensemble des positions exprimées et dresse l'inventaire de toutes les contributions au débat. **La CPDP ne prend pas parti sur le projet, elle est indépendante et garantit à chacun le droit de s'exprimer sur le projet présenté.**

La CPDP Penly 3 se compose de 6 membres sélectionnés pour leurs compétences complémentaires :



① Didier HOUÏ, président - ② Vincent ALA - ③ Paula CECCALDI - ④ Jean Marc HELM –
⑤ Rémy MARTIN - ⑥ Bénédicte HERBINET

① **Didier HOUÏ, président**

Docteur d'Etat en physique, chercheur au CNRS.

Actuellement directeur de l'Agence régionale pour l'environnement (ARPE) de Midi-Pyrénées. A déjà participé comme membre de Commission particulière à l'organisation de plusieurs débats publics à partir de 1998 (projet de THT Boute-Carros en 1998, projet usine Georges Besse 2 en 2004, projet ITER en 2006).

② **Vincent ALA**

Journaliste, directeur de l'Agence de presse AWR (Agence Web Reporter) basée à Toulouse.

Intéressé par toutes les grandes questions touchant à nos choix de société.

③ **Paula CECCALDI**

Journaliste intervenant sur divers sujets pour le compte de différents supports, notamment de vulgarisation scientifique pour laquelle elle met à profit sa formation de biologiste.

A déjà été membre d'une Commission particulière pour le débat relatif à la « gestion des déchets radioactifs de haute activité et de moyenne activité à vie longue » en 2005 et 2006.

④ **Jean Marc HELM**

De formation "école de commerce", a passé l'essentiel de sa carrière professionnelle dans le domaine des matériaux de construction, dont les 10 dernières années comme président de la filiale française d'un groupe international spécialisé dans le ciment, le béton et les granulats. Développe actuellement des activités de conseil.

espère contribuer à cette démarche qui permet à chacun de s'exprimer, de dialoguer, de confronter des arguments sur des projets engageant l'avenir.

⑤ **Rémy MARTIN**

Ingénieur de formation, est actuellement directeur d'associations en Haute-Garonne dans le domaine de l'insertion par l'activité économique (maraichage bio, travaux rivières et espaces naturels, patrimoine bâti) et de la formation professionnelle.

⑥ **Bénédicte HERBINET**

Ancienne directrice départementale des services vétérinaires des Pyrénées-Atlantiques.

Après plusieurs postes au sein du ministère de l'Agriculture (à la direction générale de l'alimentation et au cabinet du ministre), est désormais conseillère de la présidente à l'Institut national de la recherche agronomique.

Ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts, ancienne élève de l'Ecole Polytechnique.

En appui de la CPDP, le secrétariat général se compose de :

- **Jérôme LAVAUX**, secrétaire général, professionnel de la concertation publique et d'origine lyonnaise, il a notamment tenu le même rôle pour les débats publics relatifs aux projets d'ITER, du port méthanier de Dunkerque, de l'extension du port de Calais.

- **Elodie BONHOMME et Orlane DRUX**

4. Le débat public, un outil démocratique

Le débat public, procédure régie par la loi du 27 février 2002, est une étape dans le processus de décision d'un projet. Il n'est ni le lieu de la décision ni même de la négociation, mais un **temps d'ouverture et de dialogue au cours duquel la population peut s'informer et s'exprimer sur le projet** selon des règles définies par la Commission nationale du débat public (CNDP).

Un débat public est mené sur la base du Dossier du débat réalisé par le maître d'ouvrage auquel viennent progressivement s'ajouter les points de vue variés exprimés, notamment sous la forme de cahiers d'acteurs.

Sa durée est de quatre mois maximum, avec la possibilité d'être prolongé de deux mois, par décision de la CNDP, si une expertise complémentaire était nécessaire.

Le rôle de la Commission nationale du débat public (CNDP)

La CNDP est chargée d'organiser, lorsqu'elle est saisie, les débats publics autour de projets d'aménagement ou d'équipement d'intérêt national, dès lors qu'ils présentent de forts enjeux socio-économiques ou ont un impact significatif sur l'environnement ou l'aménagement du territoire. Composée de membres nommés et inamovibles pour cinq ans, la CNDP peut soit organiser elle-même le débat, soit demander au maître d'ouvrage de l'organiser lui-même selon des modalités qu'elle préconise. Dans les deux cas, elle veille au respect de la participation du public au processus d'élaboration de ces projets.

Le débat public Penly 3 en dates clés :

◆ **29 mai 2009** : EDF, maître d'ouvrage du projet saisit la Commission nationale du débat public.

◆ **1^{er} juillet 2009** : la CNDP décide que le projet « PENLY 3 – Réacteur de type EPR » doit faire l'objet d'un débat public. Elle en confie l'organisation à une commission particulière et nomme son Président : Monsieur Didier Houli.

◆ **Entre octobre et novembre 2009** : La CNDP, sur proposition du Président de la CPDP Penly 3, désigne les membres de la commission.

◆ **6 janvier 2010** : La CNDP accepte de prolonger le délai de présentation du dossier du débat.

◆ **3 mars 2010** : La CNDP juge le dossier du débat « suffisamment complet pour être soumis au débat public, sous réserve qu'un chapitre soit consacré aux prises de position des Autorités de sûreté nucléaire allemande, britannique, finlandaise et française ainsi qu'au retour d'expérience du chantier de Flamanville 3 et que le chapitre relatif à la maîtrise du projet développe selon les hypothèses d'organisation envisagées la question de la gouvernance et de la responsabilité de chacun des partenaires ». Le calendrier du débat public et les modalités d'organisation sont arrêtés.

◆ **12 mars 2010** : La CNDP considère qu'avec les modifications apportées le dossier du débat est « suffisamment complet » pour être soumis au débat public.

ANNEXE 1

Décision de la CNDP (1^{er} juillet 2009) sur l'organisation du débat public Penly 3

Commission Nationale du Débat Public

SEANCE DU 1^{er} JUILLET 2009

DÉCISION N° 2009 / 32 / PENLY / 1

PROJET « PENLY 3 » REACTEUR DE TYPE EPR

La Commission nationale du débat public,

- vu le Code de l'environnement en ses articles L. 121-1 et suivants et son article R. 121-7,
- vu la lettre de saisine du Président d'EDF datée du 28 mai 2009, reçue le 29 mai 2009, et le dossier joint relatif au projet de construction d'une troisième unité de production électronucléaire sur le site de Penly (Seine-Maritime), basé sur un réacteur à Eau Pressurisée de type « EPR » et dénommé « Penly 3 »,
- après en avoir délibéré,
- considérant que, selon les indications contenues dans le dossier de saisine, les objectifs, la nature et l'importance du projet et sa place dans la politique énergétique nationale lui donnent un caractère d'intérêt national,
- considérant les enjeux économiques et sociaux qu'il comporte et les impacts de diverses natures, notamment sur l'environnement, qu'il implique.

DÉCIDE :

Article unique :

Le projet « Penly 3 – Réacteur de type EPR » doit faire l'objet d'un débat public que la Commission nationale du débat public organisera elle-même et dont elle confiera l'animation à une commission particulière.

Le Président

Philippe DESLANDES

ANNEXE 2

La Commission nationale du débat public : composition 2007-2012

La première Commission nationale du débat public, autorité administrative indépendante, nommée pour 5 ans en 2002, a tenu sa dernière séance le 4 septembre 2007. La nouvelle Commission, nommée au cours du premier trimestre de l'année 2008, s'est réunie pour la première fois le 16 avril 2008. Pendant cet intervalle se sont développés, au sein des groupes de travail et des comités opérationnels, les travaux du Grenelle de l'Environnement, consacrés par des engagements précis et la préparation du projet de loi de programme relatif à leur mise en œuvre. Durant la même période, six débats publics se sont tenus sur des projets aussi variés que les terminaux méthaniers, le contournement autoroutier de Toulouse, le prolongement de l'autoroute A16 et la refonte de l'usine de traitement des eaux Seine-Aval.

Par décret du 18 février 2008 portant nomination du président et des vice-présidents de la Commission nationale du débat public, la CNDP est composée de :

Un Président : Philippe DESLANDES, Préfet

Deux vice-présidents : Patrick LEGRAND et Philippe MARZOLF

Un député et un sénateur nommés respectivement par le Président de l'Assemblée nationale et par le Président du Sénat :

- Jean LASSALLE, député des Pyrénées Atlantiques (64),
- André DULAIT, sénateur des Deux-Sèvres (79) sera prochainement remplacé.

Six élus locaux nommés par décret sur proposition des associations représentatives des élus concernés :

- Claudine GUIDAT, adjointe au Maire de Nancy (54),
- Pierre DUCOUT, maire de Cestas (33),
- Philippe LEROY, président du Conseil général de la Moselle (57),
- Olivier JACQUIN, conseiller général de Meurthe et Moselle (54),
- Jacques AUXIETTE, président du Conseil régional Pays de la Loire*,
- Dominique PLANCKE, président de la Commission des transports du Conseil régional Nord-Pas-de-Calais*.

Un membre du Conseil d'Etat, élu par l'assemblée générale du Conseil d'Etat :

- Alain OHREL, préfet de région, conseiller d'Etat honoraire.

Un membre de la Cour de cassation, élu par l'assemblée générale de la Cour de cassation :

- Olivier GUERIN, avocat général à la Cour de Cassation.

Un membre de la Cour des comptes, élu par l'assemblée générale de la Cour des comptes :

- Jean-Luc MATHIEU, conseiller Maître à la Cour des Comptes.

Un membre du corps des membres des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel, nommé par décret sur proposition du Conseil supérieur des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel :

- Claude Sylvain LOPEZ, président du Tribunal administratif de Lyon.

* au 3 mars 2010

Deux représentants d'associations de protection de l'environnement agréées exerçant leur activité sur l'ensemble du territoire national, nommés par arrêté du Premier ministre sur proposition du ministre chargé de l'environnement :

- Jean-Stéphane DEVISSE, Réseau Actions Climat France (RAC),
- Sandrine BELIER, directrice fédérale de France Nature Environnement.

Deux représentants des consommateurs et des usagers, respectivement nommés par arrêté du Premier ministre sur proposition du ministre chargé de l'économie et du ministre chargé des transports :

- Christian HUARD, secrétaire général de l'ADEIC,
- Alain FAUQUEUR, ancien président de Transports Logistiques de France.

Deux personnalités qualifiées, dont l'une ayant exercé des fonctions de commissaire enquêteur, respectivement nommées par arrêté du Premier ministre sur proposition du ministre chargé de l'industrie et du ministre chargé de l'équipement :

- Jean BERGOUGNOUX, ancien président de la SNCF,
- Daniel RUEZ, ancien président de la Compagnie nationale des Commissaires enquêteurs.